Image not found or type unknown

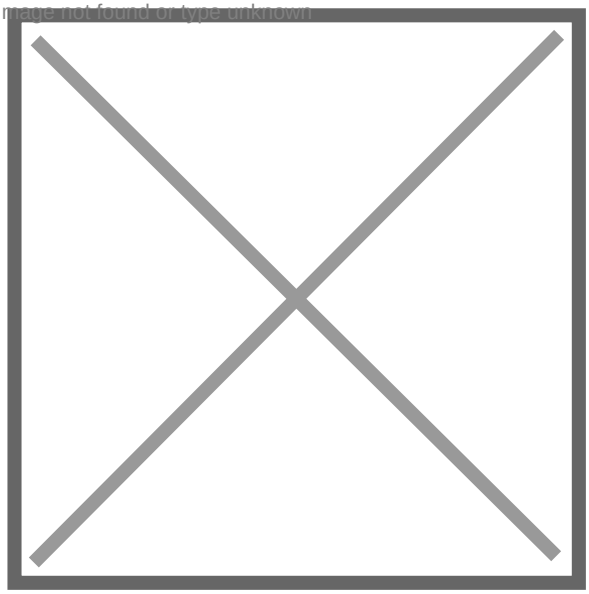

Location meublé et assurance habitation

Par **Isilka**, le **26/09/2013** à **20:19**

Bonjour à tous,

Je me suis un peu renseigné sur quelques sites avant de poser ma question via ce forum (je ne suis pas un novice en la matière mais très loin d'être confirmé en droit des assurances !)

Voila mon cas qui n'est pas très compliqué ...

J'ai un appartement meublé dans les Pyrénées que je souhaite louer essentiellement à des étrangers et je voudrais assurer les responsabilités de tout le monde avec un seul contrat multirisque habitation (les miennes et celles de mes futurs locataires) pour éviter les complications en cas de sinistre.

J'ai vu que l'assurance pour le compte de qui il appartiendra avec abandon de recours envers les locataires conviendrait le mieux MAIS je ne comprends pas trop ce que ça veut dire ...

[s]Donc j'ai plusieurs questions :[/s]

Est ce que ça veut dire l'assurance est souscrite pour le compte du propriétaire et du locataire ? Ma maison est assuré pour mon compte et le locataire ?

Donc elle marcherait comme une assurance 2en1 : assurance bailleur + assurance des risques du locataire, le tout regroupé en 1 seul contrat ? Qui sont véritablement les assurés : locataire + bailleur ou bailleur seul et c'est le fait qu'il y ait un abandon de recours qui assure

le locataire ?

Pourquoi doit on insérer la clause "abandon de recours" sachant que ce contrat couvre tout le monde ; si cette clause n'était pas insérée, l'assureur se retournerait contre le locataire si il était responsable même si l'assurance pour compte couvre tout le monde ?

J'aimerais avoir un exemple si possible pour que je comprenne mieux.

Merci d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés